

Tailles d'entreprises et obligation en matière de non-discrimination, égalité professionnelle et handicap au travail

Obligations	- de 20 salariés	20 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 à 299 salariés	300 salariés et +
Non Discrimination					
Obligation de ne pas discriminer sur l'un des 25 critères	✓	✓	✓	✓	✓
Obligation d'affichage des textes sur la non discrimination	✓	✓	✓	✓	✓
Interdiction de poser des questions personnelles aux candidats sans lien direct avec le poste	✓	✓	✓	✓	✓
Obligation de formation des recruteurs managers et RH tous les 5 ans					✓
Égalité professionnelle femmes/hommes					
Obligation de protection et de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes	✓	✓	✓	✓	✓
Accord sur l'égalité professionnelle ou plan d'action			✓	✓	✓
Communication sur l'Index égalité et obligation de résultats à 3 ans			✓	✓	✓
Référents sur le sexisme et le harcèlement sexuel dans l'entreprise et au CSE				✓	✓
Commission égalité professionnelle au CSE					✓
Handicap au travail					
Déclaration du taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap	✓	✓	✓	✓	✓
Obligation d'emploi direct à 6%		✓	✓	✓	✓
Référent handicap dans l'entreprise				✓	✓